

Mobilité - Plan de mobilité individuel

FINALITÉ

OBJECTIFS

Outil de management de la mobilité, le PDME vous permet d'analyser les déplacements et de définir des actions adaptées à vos besoins. Covoiturage, autopartage, usage du vélo ou des nouveaux modes de déplacements mais également télétravail ou aménagement de salles de coworking pour faciliter la mobilité quotidienne des salariés, clients, livreurs et visiteurs.

En bref, développer des actions durables concernant la mobilité.

Améliorer la qualité de vie des salariés.

Améliorer l'accessibilité de l'entreprise et les déplacements domicile-Travail.

PUBLIC

Entreprises de plus de 50 salariés

PRÉREQUIS

Informations pratiques

SESSIONS

Contactez-nous

DURÉE

non

TARIF HT

850 € par jour sur devis

Programme

- Visite sur site pour appréhender l'activité de l'entreprise et répertorier ses besoins en terme de mobilité durable ;
- Diagnostic de l'accessibilité du parc d'activité ;
- Enquête complète sur les déplacements domicile – travail des salariés, grâce à un questionnaire conçu avec l'entreprise et administré par e-mailing auprès des salariés, avec option possible d'animation d'un atelier "mobilité" à l'attention des salariés sur le site de l'entreprise ;
- Préconisations d'actions en vue d'alimenter un plan de mobilité ;
- Suite à la validation d'une sélection d'actions par l'entreprise, rédaction du plan de mobilité ;
- Accompagnement de l'entreprise au dépôt du PDME auprès d'Ile-de-France Mobilités.